

## Du 24 février au 1<sup>er</sup> mars 2015

Hôtel Sheraton du centre-ville, 123, rue Queen Ouest, Toronto

N°	Cours	Horaire des cours	Coût
1	CSPAAT – Orientation médicale	Le mardi 24 février de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
2	Sous-traitance et privatisation	Le mardi 24 février de 13 h à 17 h; les mercredi, jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	235 \$
3	Santé et sécurité au travail Niveau I	Le mercredi 25 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
4	Santé et sécurité au travail Niveau II – Comités	Le mercredi 25 février de 9 h à 17 h; les jeudi, vendredi et samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	185 \$
5	CSPAAT Niveau 1 (FTO)	Le vendredi 27 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
6	CSPAAT Niveau 2 (FTO)	Le vendredi 27 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	160 \$
7	Dirigeants financiers	Le vendredi 27 février de 13 h à 17 h; le samedi de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
8	Introduction au travail des personnes déléguées syndicales	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
9	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 1 : Traiter les griefs; mesure écologique pour les personnes déléguées syndicales	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
10	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 2 : Être un allié pour l'égalité; mobilisation des membres	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
11	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 3 : S'opposer au racisme; résolution de conflits	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
12	Série de cours pour les personnes déléguées syndicales 4 : Quel est notre devoir; homophobie	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
13	Droit du travail	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
14	Se préparer pour la négociation	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
15	Procédure parlementaire	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
16	Pensions – Une introduction	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
17	Évaluation des emplois	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
18	Histoire syndicale	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$
19	Les femmes prennent la parole	Le samedi 28 février de 9 h à 17 h; le dimanche de 9 h 30 à 12 h 30	100 \$

Après le 13 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent. Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés aux personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.

**POUR LA DESCRIPTION COMPLÈTE DES COURS, ALLEZ À  
[WWW.CUPE.ON.CA](http://WWW.CUPE.ON.CA)**

**INSCRIVEZ-VOUS EN LIGNE À [WWW.CUPE.ON.CA](http://WWW.CUPE.ON.CA).  
SI VOUS ÊTES INCAPABLE DE VOUS INSCRIRE EN LIGNE OU SI VOUS  
AVEZ BESOIN DE RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES, VEUILLEZ  
COMMUNIQUER AVEC LE  
SCFP-ONTARIO AU 905-739-9739**

**POUR TOUTES LES RÉSERVATIONS D'HÔTEL,  
APPELEZ VOYAGES W.E. AU  
613-232-9908 OU 1-888-676-7747,  
OU RÉSERVEZ EN LIGNE  
192,00 \$ plus taxes Section Club : 252 \$ plus taxes  
**\*\* La date limite pour réserver est le lundi 2 février 2015****

**VEUILLEZ SUIVRE CES ÉTAPES SIMPLES POUR VOUS INSCRIRE EN  
LIGNE :**

- Visitez le site Web du SCFP-Ontario à [www.cupe.on.ca](http://www.cupe.on.ca).
- Cliquez sur l'onglet « Spring School Registration » (Inscription à la séance de formation du printemps).
- Cliquez sur « Delegates Register Here » (Inscription des personnes déléguées) et entrez vos coordonnées.
- Il est important d'entrer toutes les coordonnées de chaque personne que vous inscrivez, y compris leur adresse de courrier électronique; on communiquera avec les membres s'il y a des changements aux cours.
- Continuez d'entrer tous les renseignements nécessaires.

**RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS POUR LA SÉANCE DE FORMATION DU  
SCFP-ONTARIO :**

- Tous les cours se terminent le dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30. Cependant, les dates et les heures de début diffèrent selon le cours choisi.
- L'inscription a lieu le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h 00 dans le foyer de la salle de bal Civic, à l'exception de tous les cours sur la CSPAAT, sur la privatisation, en santé et sécurité et pour les dirigeants financiers (voir les heures de début individuelles).
- Le nombre d'inscriptions par cours est restreint et les inscriptions se font sur la base du premier arrivé premier servi.
- Les participantes et participants peuvent s'inscrire seulement à un cours.
- Les cours sont offerts en anglais seulement, sauf indication contraire.
- Le paiement pour les cours peut être fait par chèque (à l'ordre de CUPE Ontario, 80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1, Markham (Ontario) L3T 0B2) ou par carte de crédit en ligne.
- Un montant de 5,00 \$ provenant des frais d'inscription aux cours sera versé au Fonds de bourse d'études Bev Smale.

- Des frais supplémentaires de 100 \$ sont imposés à toutes les personnes provenant de sections locales non affiliées au SCFP-Ontario qui s'inscrivent.
- Après le 13 février, des frais de retard de 50 \$ par personne qui s'inscrit s'appliquent.
- Aucun remboursement après le 13 février.
- Pour les réservations d'hôtel, vous pouvez le faire en ligne en même temps que l'inscription à la séance de formation. Les réservations d'hôtel doivent être payées par carte de crédit.
- Il est important d'écrire et de conserver la clef d'accès que vous recevez une fois que vous aurez terminé l'inscription. Elle est utilisée pour récupérer les détails de votre réservation.
- Si vous avez besoin d'une subvention pour les soins familiaux, d'interprétation en français ou en langage ASL, ou si vous avez des besoins quant à l'accessibilité, veuillez visiter [www.cupe.on.ca](http://www.cupe.on.ca) et soumettre le formulaire approprié.

## **INSCRIVEZ-VOUS AVANT LE 13 FÉVRIER AFIN D'ÉVITER LES FRAIS DE RETARD**

sepb 343

# DESCRIPTION DES COURS

---

## 1. CSPAAAT – ORIENTATION MÉDICALE (5 jours à compter de 13 h le mardi 24 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

C'est un programme complet conçu pour abattre l'obstacle de la communication dans la terminologie médicale. Il permettra aux participantes et participants de comprendre le contenu des rapports médicaux et d'appliquer cette compréhension pour résoudre les questions d'admissibilité pour les travailleuses et travailleurs accidentés. Des rapports médicaux réels seront utilisés tout au long du cours. La terminologie médicale est séparée en termes compréhensibles, avec une série d'explications et d'exercices simples. Les participantes et participants apprendront des connaissances de base sur l'anatomie humaine et les fonctions et systèmes de l'organisme, et se concentreront sur des sujets qui sont chose commune dans la défense des dossiers devant la CSPAAAT. On discutera d'accidents du travail spécifiques, en examinant en profondeur les maladies professionnelles et la façon de démontrer un lien de causalité. On démystifiera la profession des soins de santé et il y aura un aperçu des examens diagnostics et des procédures chirurgicales. Les participantes et participants acquerront également une expérience pratique dans le calcul de diverses pensions contenues dans la loi. Dans le cadre de ce cours, on abordera également les fondements de l'ergonomie. Les cours Niveau I et Niveau II, ainsi que le Niveau III – Appels ou Retour au travail, sont des cours préalables pour suivre le cours Orientation médicale.

## 2. SOUS-TRAITANCE ET PRIVATISATION (5 jours à compter de 13 h le mardi 24 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Cet atelier d'une semaine examinera la plus importante menace pour les emplois du SCFP et les services publics, soit la privatisation. Les participantes et participants examineront les diverses formes de privatisation et la façon de déceler les signes précurseurs de la privatisation. De plus, les membres développeront et apprendront des compétences pour répondre aux menaces de privatisation et de sous-traitance et pour mettre sur pied une campagne visant à lutter contre la privatisation au sein de leur section locale. **(ADD A « . » AT THE END IN ENGLISH)**

## 3. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU I (30 heures à partir de 9 h le mercredi 25 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Ce cours traite d'une gamme complète de questions en matière de santé et de sécurité en ciblant la reconnaissance des dangers et les droits et responsabilités des parties présentes sur les lieux de travail, tel que prescrit par les lois actuelles. Ce programme clé de 30 heures est composé de dix modules qui incluent sept modules de base qui définissent les rôles respectifs des parties présentes sur les lieux de travail, soit la direction, le gouvernement et les travailleuses et travailleurs, quant à la santé et à la sécurité; il explique les lois provinciales et fédérales en vigueur sur la santé et la sécurité; il traite de la façon dont fonctionne l'organisme et des effets néfastes des dangers sur l'organisme; il présente les agents cancérigènes et la façon de les reconnaître, ainsi que les substances toxiques, et leurs sources; il explique l'efficacité, ou le manque d'efficacité, des trois principes de contrôle fondamentaux, soit à la source, tout au long du parcours et chez le travailleur ou la travailleuse; il identifie les dangers que représente le bruit excessif au travail et il explique comment mesurer le bruit au travail et comment élaborer un programme de réduction du bruit. Le cours Niveau I est un programme de certificat et c'est le cours préalable pour suivre le programme Niveau II et la formation pour les instructrices et les instructeurs. **CETTE FORMATION N'EST PAS POUR L'ACCRÉDITATION, C'EST-À-DIRE POUR LES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ QUI SONT MANDATÉS EN VERTU DU PROJET DE LOI 208. Il se peut également que vous deviez assister à des cours le soir.**

## 4. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL NIVEAU II – COMITÉS (30 heures à partir de 9 h le mercredi 25 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Dans le cadre de ce programme, les participantes et participants apprennent à mieux comprendre leurs droits légaux et leurs responsabilités en tant que travailleuses et travailleurs et membres d'un comité mixte en santé et sécurité. Un point important à cette discussion, ce sont les techniques et la connaissance nécessaires pour effectuer des inspections des lieux de travail et des enquêtes sur les incidents **(IN ENGLISH, IT'S WRITTEN « incident » BUT I'M WONDERING IF IT SHOULD BE « accident »? IF YOU CHANGE « incident » FOR « accident » IN ENGLISH, PLEASE CHANGE « incidents » FOR « accident » IN FRENCH)** et les maladies. Les

compétences essentielles en matière de recherche sont également examinées afin d'aider les membres des comités à diriger des initiatives proactives visant à éliminer ou à contrôler l'exposition aux dangers en milieu de travail. Cours préalable : Centre de santé et sécurité des travailleurs et travailleuses - Santé et sécurité au travail, Niveau I. CE N'EST PAS UNE FORMATION QUI VISE UNE ACCRÉDITATION POUR LES MEMBRES DES COMITÉS MIXTES DE SANTÉ ET DE SÉCURITÉ TEL QUE REQUIS PAR LA *LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL*.

#### 5. CSPAAT – NIVEAU I (12 heures à compter de 13 h le vendredi 27 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Le Niveau I est conçu pour communiquer des connaissances de base sur le système d'indemnisation des accidents du travail. Le cours s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui souhaitent acquérir une connaissance de base de ce système parfois complexe ou qui doivent le faire. Les participantes et participants verront l'histoire de l'indemnisation des accidents du travail, elles et ils en comprendront mieux la bureaucratie et apprendront quels sont quelques-uns des services et des prestations disponibles. De plus, on fera part d'expériences concrètes, on expliquera comment remplir les formulaires de la CSPAAT et on expliquera comment trouver une représentante ou représentant expérimenté.

#### 6. CSPAAT – NIVEAU II (12 heures à compter de 13 h le vendredi 27 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Le Niveau II est conçu pour offrir aux travailleuses et travailleurs les compétences et les connaissances nécessaires pour représenter les travailleuses et travailleurs accidentés lors des premières étapes de leur demande d'indemnisation. Ce niveau est conçu pour mettre à profit les connaissances acquises au Niveau I et s'adresse aux travailleuses et travailleurs qui deviendront des représentantes et représentants des travailleuses et travailleurs. Les prestations et les services disponibles aux travailleuses et travailleurs accidentés seront expliqués en détail, notamment les changements provoqués par les projets de loi 162, 165 et 99. Le cours examinera de manière approfondie les services et les prestations disponibles en vertu de la *Loi*. Les participantes et participants y apprendront comment analyser les dossiers de demande d'indemnisation et à maîtriser l'art de la communication avec les médecins et le personnel de la Commission. Ces compétences permettront aux représentantes et représentants de manœuvrer à travers la bureaucratie qui traditionnellement ralentit le processus décisionnel. On expliquera également le nouveau système intégré d'appel de la Commission, tout comme les nouveaux services de médiation. Le cours CSPAAT Niveau I est un cours préalable.

#### 7. DIRIGEANTS FINANCIERS (12 heures à compter de 13 h le vendredi 27 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au début du cours

Cet atelier vous aidera à comprendre votre rôle en tant que secrétaire-trésorière ou secrétaire-trésorier ou encore en tant que fiduciaire de votre section locale du SCFP. Vous y pratiquerez la tenue des livres mensuelle, la rédaction du rapport de la secrétaire-trésorière ou du secrétaire-trésorier et l'exécution de la conciliation bancaire. Vous apprendrez aussi comment remplir un rapport de capitation et comment préparer un budget. Cet atelier vous offrira les connaissances de base en matière de comptabilité nécessaires pour occuper le poste de secrétaire-trésorière ou de secrétaire-trésorier. Veuillez apporter une calculatrice et une copie des règlements de votre section locale.

#### 8. INTRODUCTION AU TRAVAIL DES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

Que fait une personne déléguée syndicale du SCFP? Si vous êtes une nouvelle personne déléguée syndicale et que vous désirez apprendre comment aider les personnes membres du SCFP à régler les problèmes au lieu de travail, cet atelier d'introduction est pour vous! Dans le cadre de cet atelier, vous apprendrez sur le rôle de la personne déléguée syndicale, les enquêtes sur les problèmes au travail, la structure du SCFP, la présentation d'un grief, les réunions avec la direction et le traitement des plaintes au travail. Après avoir complété le cours *Introduction au travail des personnes déléguées syndicales*, les personnes déléguées syndicales peuvent suivre d'autres modules d'atelier de la série de cours pour les personnes déléguées syndicales. Veuillez apporter votre convention collective. (ADD A « . » AT THE END IN ENGLISH)

### 9. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 1 (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

**Traiter les griefs** : se voulant un petit rappel sur la façon élémentaire de traiter les griefs, ce module souligne le rôle des personnes déléguées syndicales en tant qu'éducatrices et éducateurs. Les participantes et participants apprennent entre eux les « meilleures pratiques » et partagent des stratégies pour traiter les griefs difficiles.

**Mesures écologiques pour les personnes déléguées syndicales** : en quoi l'écologisation de nos lieux de travail aura-t-elle une incidence sur les travailleuses et les travailleurs? À quoi ressemble un lieu de travail écologique? Quelle mesure pouvons-nous prendre pour traiter les questions environnementales importantes? Cet atelier explorera les réponses à ces questions et plus, le tout du point de vue d'une personne déléguée syndicale.

### 10. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 2 (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

**Être un allié pour l'égalité** : défendre les droits de la personne au travail et au sein du syndicat est un rôle important pour les personnes déléguées syndicales. Mais qu'est-ce que cela signifie vraiment être un bon allié?

**Mobiliser les travailleuses et les travailleurs** : les personnes déléguées syndicales peuvent jouer un rôle important lorsque le syndicat doit mobiliser ses membres, que ce soit pour soutenir le comité de négociation ou pour empêcher les tentatives des employeurs de donner le travail du syndicat en sous-traitance. Apprenez la théorie de base sur la mobilisation et exercez de nouvelles compétences en travaillant sur les campagnes actuelles du SCFP.

### 11. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 3 (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

**Faire face au racisme au travail** : y a-t-il du racisme à votre lieu de travail? Cet atelier couvre ce à quoi ressemble le racisme au travail et votre rôle en tant que personne déléguée syndicale pour mettre fin au racisme. **Résolution de conflits** : les conflits font normalement partie de nos vies. Ils entraînent souvent un changement positif. Savoir comment bien les gérer améliorera vos relations avec les membres et avec l'employeur. Apprenez au sujet des différentes réponses aux conflits et pratiquez vos aptitudes à communiquer, ce qui vous aidera lors de situations de conflit.

### 12. SÉRIE DE COURS POUR LES PERSONNES DÉLÉGUÉES SYNDICALES 4 (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

**Quel est notre devoir** : les rôles et les responsabilités des personnes déléguées syndicales sont couverts par diverses lois du travail. Où les personnes déléguées syndicales obtiennent-elles leur autorité au travail? Qu'est-ce que le devoir de juste représentation? Quelles autres lois couvrent le lieu de travail? **Lutter contre l'homophobie au travail** : lorsque l'homophobie n'est pas contestée, cela entraîne un lieu de travail toxique. Ce module explorera ce à quoi ressemble la vie des lesbiennes, des gais, ainsi que des personnes bisexuelles et transgenres dans un monde destiné aux personnes hétérosexuelles.

### 13. DROIT DU TRAVAIL (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

On examinera divers aspects de la loi du travail, y compris un aperçu de la *Loi sur les relations de travail* et les diverses autres questions juridiques qui touchent les sections locales et les militantes et militants des sections locales. Veuillez apporter votre convention collective.

### 14. SE PRÉPARER POUR LA NÉGOCIATION (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

Dans le cadre de cet atelier, les participantes et participants apprendront comment se préparer à la négociation d'une façon qui leur permettra d'obtenir une meilleure entente une fois la négociation débutée. La phase de préparation est une partie importante du processus de négociation – le succès à la table de négociation dépend souvent de ce qui se passe avant que les parties s'assoient pour négocier. Dans le cadre de l'atelier, vous apprendrez à déterminer les priorités en matière de négociation et les sources d'information pour la négociation, vous apprendrez à préparer des propositions et à établir des objectifs de négociation. On se concentrera principalement sur les stratégies pour accroître le soutien des membres pour la négociation – avant le début de la négociation. Veuillez apporter votre convention collective. **(ADD A « . » AT THE END IN ENGLISH)**

#### **15. PROCÉDURE PARLEMENTAIRE (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

Si vous vous êtes déjà demandé ce qu'est un « rappel au Règlement », cet atelier s'adresse à vous. Après avoir assisté à cet atelier, les membres du SCFP pourront jouer un rôle plus actif dans les réunions syndicales et aux congrès. Vous apprendrez la signification de nombreux nouveaux termes et comment nous prenons des décisions au sein de notre syndicat.

#### **16. INTRODUCTION AUX PENSIONS (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

Nos pensions sont nos revenus de retraite. Voulez-vous obtenir un régime de retraite dans votre lieu de travail ou améliorer celui que vous avez? Voulez-vous comprendre l'information que vous recevez sur votre pension? Vous demandez-vous comment les régimes de retraite du gouvernement fonctionneront pour vous? REMARQUE : si vous avez un régime de retraite, veuillez apporter votre relevé de retraite annuel avec vous. Si vous avez une copie de votre relevé du Régime de pensions du Canada, apportez-la également.

#### **17. ÉVALUATION DES EMPLOIS (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

Cet atelier vous intéressera si votre section locale pense à un programme conjoint d'évaluation des emplois à des fins d'équité salariale ou si vous avez de nouvelles personnes membres au sein du comité conjoint de l'équité salariale. Il couvre des sujets comme la collecte d'informations au sujet des emplois, la cotation des emplois, leur pondération, les tranches, la sélection des comparateurs masculins, les comparaisons entre les emplois et de la valeur proportionnelle, ainsi que l'obtention et le maintien de l'équité salariale.

#### **18. HISTOIRE SYNDICALE (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

L'histoire a tendance à se répéter; c'est la raison pour laquelle il est si important d'apprendre au sujet du passé. Cet atelier explore l'histoire des syndicats au Canada, ainsi que quelques moments clés de l'histoire du SCFP.

#### **19. LES FEMMES PRENNENT LA PAROLE (débutant à 9 h le samedi 28 février jusqu'au dimanche 1<sup>er</sup> mars à 12 h 30)**

Inscription au foyer de la salle de bal Civic le samedi 28 février de 7 h 30 à 9 h

À la fin de l'atelier, les participantes se sentiront plus à l'aise de « prendre la parole » dans différentes situations, comme les discours, les réunions et la communication en personne. Vous saurez ce qui rend un discours ou une présentation efficace. Vous apprendrez et pratiquerez des trucs pour contrôler la nervosité, vous préparerez les grandes lignes d'un discours ou d'une présentation et vous acquerrez une expérience pour parler devant un groupe à trois occasions.